

# SOS commerçant en DANGER

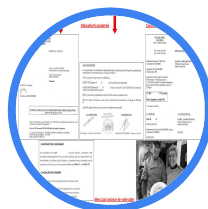
Nous avons un petit commerce (bar à pâtes). Tout allait bien jusqu'à la Covid. Depuis, nous sommes en difficulté. Notre dernière employée nous a demandé une rupture conventionnelle après 3 mois passés chez nous, pour être au chômage. Nous avons accepté, lors de la signature de la rupture conventionnelle, elle nous a réclamé 5 000 €. Devant notre refus, elle nous a assignés devant les prud'hommes. Son dossier étant vide, ce dernier a été radié. Elle l'a présenté une deuxième fois, il a été radié. Puis une troisième fois avec des documents et des photos truqués et autres spéculations montées de toutes pièces. Elle a donc perdu les prud'hommes et a été condamnée. Mais, elle a décidé de faire appel. Pour nous défendre, nous devons payer notre avocat à hauteur de 4 200 €. Nous n'avons pas cet argent pour nous défendre. Aidez-nous, s'il vous plaît, à rassembler cet argent. Par avance, merci.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/CNjn08Wi>



*Scannez-moi !*



Cette cagnotte vous est proposée par :  
**CARRE**